

**TABLEAU RECAPITULATIF DES TAUX APPLICABLES POUR LE CALCUL
DES INTERETS MORATOIRES DUS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

Décret n°2002-232 du 21 février 2002 relatif au délai maximum de paiement
modifié par le décret n°2008-408 du 28 avril 2008

Date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir	Taux de l'intérêt légal	Taux des intérêts moratoires si le marché public fait référence au taux légal	Taux marginal de la B.C.E.	Taux des intérêts moratoires si le marché public ne fait pas référence au taux de l'intérêt légal
01/07/08	3,99%	5,99%	4,07%	11,07%
01/01/08	3,99%	5,99%	4,20%	11,20%
01/07/07	2,95%	4,95%	4,07%	11,07%
01/01/07	2,95%	4,95%	3,58%	10,58%
01/07/06	2,11 %	4,11 %	2,83 %	9,83%
01/01/06	2,11 %	4,11 %	2,25 %	9,25 %
01/07/05	2,05 %	4,05 %	2,05 %	9,05 %
01/01/05	2,05 %	4,05 %	2,09 %	9,09 %
01/07/04	2,27 %	4,27 %	2,01 %	9,01 %
01/01/04	2,27 %	4,27 %	2,02 %	9,02 %
01/07/03	3,29 %	5,29 %	2,10 %	9,10 %
01/01/03	3,29 %	5,29 %	2,85 %	9,85 %
01/07/02	4,26 %	6,26 %	3,35 %	10,35 %
01/01/02	4,26 %	6,26 %	3,45 %	10,45 %